

MODIFICATION DES ACTIVITES

IMPRIME : P2

(Possibilité de le télécharger gratuitement en cliquant [ici](#) ou de saisir votre formalité sous forme de questions-réponses sur www.cfenet.cci.fr).

PIECES A FOURNIR

- Néant, sauf :
 - Modification d'activité suite à achat de fonds, prise en location-gérance, apport : copie de l'acte et de l'annonce légale ou de l'attestation de parution.
 - Modification d'activité suite à cession d'une partie du fonds, mise en location-gérance, apport : copie de l'annonce légale ou de l'attestation de parution.

FRAIS DE GREFFE

- Création : 104,34 € (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Châteauroux).
- Achat, location-gérance : 132,01 € (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Châteauroux).

En cas de règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

OBSERVATIONS

- Si les formalités sont effectuées par un mandataire, joindre un pouvoir.
- Si l'activité est réglementée, joindre la copie diplôme ou de l'attestation qui permet l'exercice de l'activité :
 - Bar : copie de la licence IV au nom du nouvel exploitant.
 - Marchand ambulant : copie de l'attestation provisoire de marchand ambulant (Préfecture ou sous-préfecture dont vous dépendez).
 - Vente d'objets d'occasions : copie de l'attestation provisoire de revendeurs d'objets mobiliers (Préfecture ou sous-préfecture dont vous dépendez).
 - Autres :